

la production de telles publications au Canada, est le Code criminel.

Je sais que, dans certaines provinces, la police songe à tenter des poursuites ou est en train d'en tenter aux termes du Code criminel. Lorsque les publications ont déjà traversé nos frontières, c'est à la police de décider s'il y a lieu d'intervenir. Une fois les frontières franchies, les Douanes et Accise ne peuvent plus rien faire.

La députée a parfaitement le droit d'attirer l'attention du procureur général de la province de l'Ontario ou du service de police local si ces publications se vendent actuellement dans une municipalité qu'elle connaît. La police verra ensuite quelles sont ses obligations aux termes du Code criminel.

Je voudrais aussi parler d'une autre question. La députée s'est interrogée au sujet de la Loi sur le tarif des douanes telle qu'elle existe actuellement. Elle avait parfaitement raison. Je constate, pour ma part, qu'il existe trois textes législatifs distincts, chacun arrêtant des normes différentes sur ce qui est permis au Canada et sur ce qui ne l'est pas. Ils prêtent à confusion. Car ces textes nous demandent de porter un jugement de valeur sur cette sorte de publication. J'espère que le comité Fraser sur la pornographie et la prostitution, qui soumettra son rapport dans quelques semaines, pourra nous donner des moyens d'harmoniser toutes ces dispositions, de sorte que nous ayons un certain degré de certitude. Deuxièmement il serait utile à tous les Canadiens, qu'ils soient importateurs ou membres du gouvernement, de pouvoir se faire une idée plus claire des trois lois, de sorte que les gens sachent à quoi s'en tenir. Dans la mesure où nous serons capables de définir cela, je pense que le système sera plus juste pour tout le monde.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre de sa présentation très complète et très modérée. Il a parlé de l'avenir en insistant sur la justice et l'équité, et j'en suis très heureux.

Toutefois, hier, à ma grande déception, une dépense d'environ 38 millions de dollars pour un centre de données fiscales dans ma circonscription, celle d'Ottawa-Carleton, a été annulée. Je demande au ministre si cette décision était juste et quels sont les plans qu'il a en tête pour les installations de la région de la capitale nationale. En particulier, le ministre serait-il prêt à garantir que toute expansion se fasse dans la ville de Gloucester?

M. Beatty: Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose cette question et je le félicite de la vigueur avec laquelle il défend les intérêts de sa circonscription. Il n'y a aucun député plus consciencieux ou plus attentif aux besoins de ses électeurs. J'apprécie beaucoup cette attitude.

Nous avons décidé d'annuler les deux centres de données fiscales proposés: l'un à Toronto et l'autre à Ottawa. Le coût total aurait été de 105 millions de dollars à une période de restrictions, monsieur le Président. La construction de ces deux centres de données fiscales n'aurait absolument pas amélioré le

service aux contribuables. En fait, on se demande même s'il n'y aurait pas eu une détérioration du service.

Du point de vue du ministère, il n'était pas nécessaire de consentir ces lourdes dépenses en cette période de restrictions. La décision que nous avons annoncée hier devrait permettre d'économiser aux contribuables canadiens au moins 75 millions de dollars. A Ottawa, nous entendons rénover et moderniser les locaux dont nous disposons pour qu'ils correspondent aux normes en vigueur.

Comme il envisageait de quitter sous peu ces locaux, le précédent gouvernement les a tout simplement laissés à l'abandon. Nous effectuons les dépenses nécessaires pour nous assurer que nos fonctionnaires œuvrent dans des locaux tout à fait satisfaisants.

Par ailleurs, monsieur le Président, en renonçant aux centres de données de Toronto et d'Ottawa, nous faisons le nécessaire pour empêcher que 1,000 emplois occasionnels et 250 emplois à plein temps déménagent d'Ottawa à Toronto. Nous entendons ainsi préserver des emplois permanents à Ottawa pour les résidents de la région de la capitale nationale.

La dernière inquiétude que le député a exprimée est tout à fait légitime, monsieur le Président. Cette décision décevra sûrement les habitants de la ville de Gloucester qui s'intéressaient à juste titre aux retombées de ce projet dans leur région, notamment en ce qui a trait aux perspectives d'emploi pour les travailleurs de la construction. Je ne puis promettre au nom du ministère qu'indépendamment des circonstances toute nouvelle construction se fera à Gloucester. Je puis néanmoins prendre un engagement. Nous reconnaissons que cela représente une lourde perte pour la ville de Gloucester. Le député m'a présenté personnellement un plaidoyer éloquent. Dorénavant, avant qu'une décision ne soit prise relativement à tout projet de construction, je demanderai à mon ministère et au ministère des Travaux publics d'examiner attentivement les services qui sont disponibles à Gloucester, et nous n'épargnerons aucun effort pour nous assurer que cette ville soit dûment considérée.

M. O'Neil: Je désire formuler une observation, monsieur le Président. Je tiens à féliciter le ministre des changements qu'il propose. Je représente une région qui compte de nombreux pêcheurs, au demeurant d'honnêtes travailleurs. Les anecdotes concernant les difficultés que certains d'entre eux ont éprouvées avec Revenu Canada ne se comptent plus. Il y a longtemps que l'on aurait dû appliquer à leur égard des règles d'équité et de justice naturelle, et je me réjouis que le gouvernement progressiste conservateur actuel et le ministre prennent des mesures pour protéger le simple et honnête citoyen de notre pays.

M. Beatty: Monsieur le Président, je voudrais préciser que j'ai eu le plaisir de pouvoir me rendre dans la circonscription du député au cours de la campagne électorale et que j'étais présent le soir de sa nomination, alors que quelque 2,000 personnes étaient là pour l'appuyer.